



CONSEIL
DE QUARTIER
DE SILLERY

UN SITE PATRIMONIAL POUR 2064

Mémoire du
CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
au
CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Dans le cadre des consultations publiques du

PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY



Collège Jésus-Marie de Sillery. Québec. Couvent. Pension des Dames.

Carte postale monochrome, n. d. : Collège Jésus-Marie de Sillery, Québec, Couvent Pension des Dames,
Collection Vachon-L'Heureux.

Vers les années 1940, vue aérienne en direction sud de l'ancien couvent de Jésus-Marie, de l'église Saint-Michel et de l'ancien quai Frontenac à la pointe à Puiseaux en plus de la vastitude des prairies gazonnées et maraîchères.

Mémoire déposé le 15 mars 2013.

Résumé

Mis sur pied en 2004, le **Conseil de quartier de Sillery** a toujours voulu refléter le plus fidèlement possible les préoccupations des citoyennes et des citoyens du quartier, des 12 645 résidents de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge de la Ville de Québec.

Depuis sa constitution, le CQS est vigilant et résolument engagé dans la défense du Site patrimonial de Sillery. Il entend se prévaloir de la protection qu'offre le *Plan de conservation du Site patrimonial de Sillery* prévu par la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le CQS demande que les propriétés conventuelles soient avant tout préservées et recyclées selon la grille d'analyse proposée par le plan de conservation. Le CQS veut que les projets de recyclage assurent la polyvalence des usages en continuité avec les vocations déjà présentes sur le territoire. Enfin, le CQS se déclare en faveur d'un parc des *Grands Domaines* qui serait situé au cœur de Site patrimoine de Sillery.

Table des matières

Introduction	3
Contexte de l'intervention	4
Rappel des interventions du Conseil de quartier de Sillery	5
Rappel des commentaires des citoyens, citoyennes	5
Principes de mise en valeur	5
Position du Conseil de quartier de Sillery	6
Préoccupations du Conseil de quartier de Sillery	6
Conclusion	8
Documentation	9
Consultations et rencontres de travail	9
Annexes	10
1. Avis du Conseil de quartier de Sillery à la Ville de Québec sur l'avenir des Grands ensembles de Sillery, 9 mai 2006	10
2. Bilan des interventions du Conseil de quartier de Sillery, 2006-2011	13

MEMBRES 2013

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Bientôt **10** ans (2004-2014)

Julie Lacroix
VICE-PRÉSIDENTE
Jean Maheux
ADMINISTRATEUR
Luc Trépanier
ADMINISTRATEUR

Christiane Trudel
PRÉSIDENTE
Frédéric Paul
TRÉSORIER
Marc-André Maranda
ADMINISTRATEUR

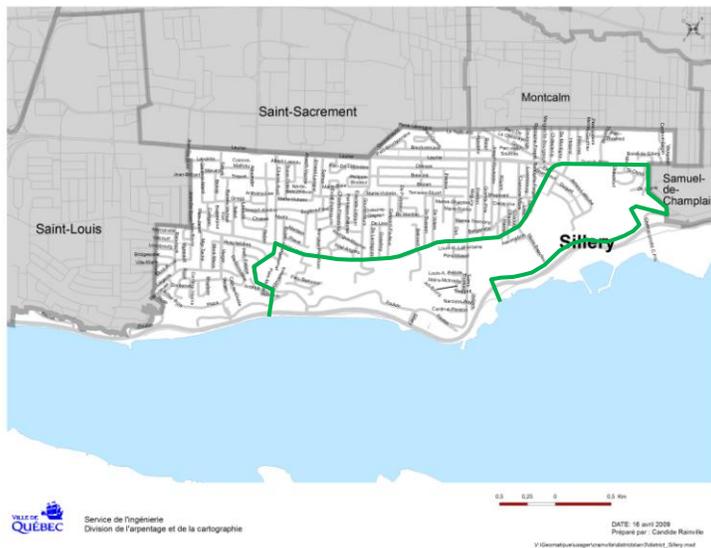
Gaston St-Laurent
SECRÉTAIRE
Vicki Plourde
ADMINISTRATRICE
Pierrette Vachon-L'Heureux
ADMINISTRATRICE

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
1130, route de l'Église, Édifice Andrée-P.-Boucher, Québec (Québec) G1V 4X6
418 641 6003
conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca

Introduction

Formé en décembre 2004, le **Conseil de quartier de Sillery** (CQS) est un interlocuteur privilégié de la Ville de Québec en matière de consultation publique dans l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge. Le mandat du Conseil porte notamment sur la promotion et la défense des intérêts des citoyens, citoyennes du secteur Sillery/Saint-Yves.

Carte 1 Quartier de Sillery de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge de la Ville de Québec, 2013.



LÉGENDE

Limites du quartier

Limites du Site patrimonial de Sillery

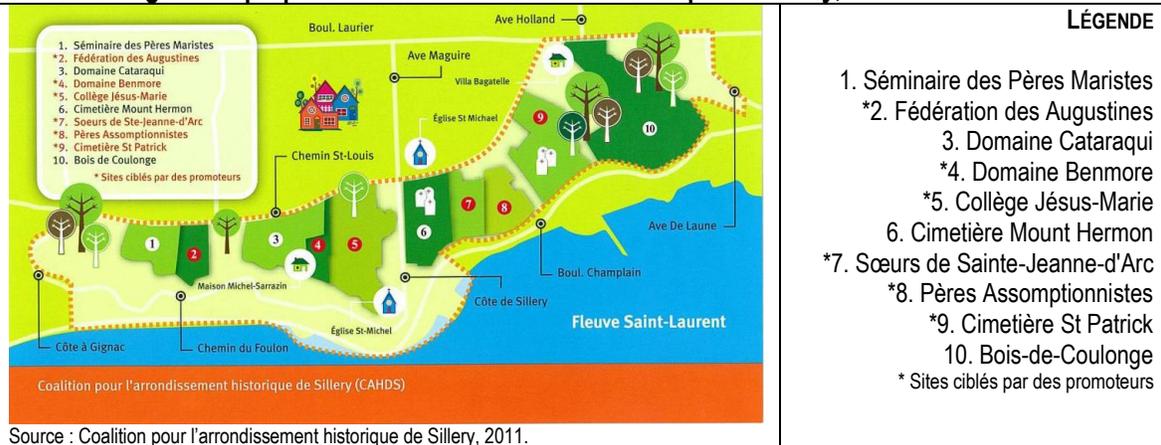
Source : Ville de Québec, 2013.

Le CQS est un organisme à but non lucratif (OBNL), composé de neuf membres, constitué à la demande de la population, et qui représente les 12 645¹ citoyennes et citoyens du quartier de Sillery depuis presque dix ans (2004-2014) dont 1 745 résidents (14%) demeurent à l'intérieur du **Site patrimonial de Sillery** (SPS).

Le CQS a souligné la qualité du *Plan de conservation du Site patrimonial de Sillery*, déposé ce 8 février dernier. Les premiers chapitres de I à III, présentent un remarquable état des lieux. Le quatrième et dernier chapitre, les Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission ont sans doute le mérite de présenter, et les **trois grandes orientations s'appliquant à tous les types d'intervention**, et les **orientations générales et particulières**, mais ne convainc pas les membres du Conseil de l'efficacité réelle des mesures de protection des lieux. De plus, le CQS estime qu'un critère d'acceptabilité sociale devrait être ajouté aux orientations retenues.

¹ Source : Statistique Canada, recensement des 25 aires de diffusion incluses dans le quartier remanié de Sillery, 2011.

Carte 2 Les grandes propriétés de l'Arrondissement historique de Sillery, 2011.



Ce dépôt de mémoire se veut un point de vue résolument collaborateur et innovateur qui appelle à la préservation d'un patrimoine unique en Amérique du Nord.

Contexte de l'intervention

Il y a déjà une cinquantaine d'années (1964-2014), sous la pression populaire et à la demande de la Ville de Sillery, le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) de l'époque instaurait, en vertu de la défunte *Loi sur les biens culturels*, l'Arrondissement historique de Sillery, devenu cette année, le Site patrimonial de Sillery.

«L'Arrondissement historique de Sillery est un lieu unique de notre histoire et de notre identité dont l'apparence physique a survécu presque intact au cours des siècles. La richesse patrimoniale représentée par la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt comme la chapelle de pèlerinage du Montmartre canadien et surtout un paysage naturel composé de percées visuelles, de boisés patrimoniaux et alignements d'arbres exceptionnels qui reflètent les époques de la colonisation française, de l'aménagement territorial par les barons du bois et du dépliement des communautés religieuses au Québec offre un énorme potentiel de mise en valeur.»²

À chaque année, la Fondation Héritage Canada (FHC), sélectionne les **dix sites patrimoniaux** les plus menacés en se basant sur leur valeur patrimoniale, la sévérité des menaces qui pèsent sur eux et l'intensité du désir de les conserver exprimé par la population. Ainsi à l'automne 2011, la FHC mettait l'Arrondissement historique de Sillery sur cette liste. «Ce paysage culturel exceptionnel revêt une importance **nationale**» selon Natalie Bull, directrice de la FHC. L'arrondissement historique représente la plus forte concentration de villas d'époque au Canada.

À la suite du dépôt du *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery* (2011) et récemment, du *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery* (2013), le Conseil du patrimoine culturel du Québec conduit les consultations publiques à la demande du Ministre Maka Kotto, sous le régime de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* (2012).

² Lettre à monsieur Régis Labeaume, page 2/6, 2 décembre 2010.

Rappel des interventions du Conseil de quartier de Sillery

Dans le cadre de la consultation publique de la Ville de Québec concernant l'avenir des Grandes propriétés conventuelles de Sillery tenue en début d'année 2006, le CQS adopte l'*Avis à la Ville de Québec sur l'avenir des grands ensembles de Sillery* à sa séance du 9 mai 2006. (Voir annexe 1)

Depuis, le CQS a constamment pris position pour la promotion et la défense des intérêts des citoyens et des citoyennes du quartier de Sillery. L'avis met de l'avant trois principes : le CQS est en **accord** avec le recyclage du patrimoine bâti, le CQS est en **accord** avec la mise en valeur des boisées, le CQS est en **désaccord** avec de nouvelles constructions. Rappelons ici succinctement, les travaux, les réflexions ou les commentaires qui se rapportent à ce dossier et dont le bilan est présenté à l'annexe 2.

Au cours des sept dernières années (2005-2010), le comité Histoire et Patrimoine du CQS travaille au classement du chemin Saint-Louis et s'associe à tous les partenaires afin d'assurer la protection et la conservation du Site patrimonial. Le souci de la protection des arbres soutient la participation du CQS au Comité des arbres de Sillery constitué en 2005 et renommé Québec-Arbres en 2011. Le CQS reçoit favorablement les représentations de la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery et de la Société d'histoire de Sillery.

Rappel des commentaires des citoyens, citoyennes

Étant à l'écoute des citoyens, citoyennes, le CQS a assisté aux trois rencontres proposées par le Conseil du patrimoine culturel du Québec; la séance d'information du 20 et les ateliers des 27 et 28 février dernier et a pris en compte les inquiétudes et les commentaires des participants. Voici ce qu'on y a entendu.

Quel étonnement d'apprendre que le MCC n'a pas de **pouvoir** en la matière! Il est absent, il ne planifie pas, ni ne développe, ni ne conserve. Les citoyens sont déçus du peu d'engagement du MCC puisqu'il ne fait que l'analyse des projets des tiers. Les citoyens sont donc insatisfaits d'avoir comme rôle que de bonifier un plan de conservation plutôt que d'entériner une planification proactive de l'évolution du Site. Ces derniers sont méfiants d'autant plus qu'ils ne font pas entièrement confiance à la Ville de Québec en matière de conservation du patrimoine. L'histoire est triste, le site se dégrade depuis 1964. Toutefois, d'autres envisagent l'avenir en misant sur l'émergence d'un développement intelligent.

Les citoyens nous rappellent enfin que la spécificité du Site patrimonial de Sillery est la vastitude des grands espaces et qu'il convient donc d'éviter le morcellement à tout prix.

Principes de mise en valeur

Rappelons d'abord que dans le cadre d'une consultation publique de la Ville de Québec, l'avis du CQS, adopté à l'unanimité le 9 mai 2006 en séance régulière, relatif à *L'avenir des grands ensembles de Sillery*, est encore d'actualité aujourd'hui.

Rappelons que pour les citoyens et tous les intervenants voulant vivre ou développer un espace à l'intérieur du Site patrimonial de 224 hectares, une double autorisation est nécessaire pour lotir et morceler ou pour construire ou restaurer un immeuble patrimonial ou non, celle du ministère gestionnaire et celle de la Ville de Québec par l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge. Présentement 350 bâtiments sont sujets à cette réglementation.

Figure 1 Représentation des conditions d'interventions sur le territoire du Site patrimonial.

Niveau d'intervention	Répondant	Action
1	Ministère de la Culture et des Communications	Selon 132 éléments ³
2	Ville de Québec	Selon la réglementation
3	Conseil de quartier de Sillery	Information citoyenne

Rappelons que le MCC s'est doté d'un plan de conservation d'une durée de vie encore indéterminée, pour guider ses évaluations des projets qui lui seront soumis, mais ce dernier ne sera jamais un initiateur de projet sur ce territoire et ne jouera aucun rôle dans son aménagement.

Position du Conseil de quartier de Sillery

Le Conseil de quartier de Sillery comprend l'initiative du Ministère, mais ne comprend pas très bien le manque de **mordant** des orientations générales et particulières qui devront s'appliquer concrètement durant les cinquante prochaines années (2014-2064). Afin de répondre à la demande du CPCQ d'enrichir le plan de conservation, le CQS formule trois propositions :

- Le CQS demande que les propriétés conventuelles soient avant tout préservées et recyclées voir agrandies de façon pavillonnaire dans le respect des lieux, selon la grille d'analyse détaillée du plan de conservation, et selon les strictes règles d'intégration architecturale qui seront énoncées par la Ville de Québec.
- Le CQS veut que les projets de recyclage assurant la polyvalence des usages en continuité avec les vocations déjà présentes sur le territoire, soient privilégiés. Y cohabitent, outre l'habitation, des domaines d'activité relevant de l'éducation, de la santé (dont les soins palliatifs), de l'agriculture urbaine et même de la vie communautaire et de l'économie sociale. Ce principe essentiel devra faire l'objet d'une réflexion plus large pour bien baliser la vocation du site patrimonial national en assurant la **polyvalence** des usages urbains.
- Le CQS se déclare en faveur de la création d'un parc des Grands-Domains situé au cœur du Site patrimonial de Sillery. Ce parc serait constitué d'un assemblage de parcelles des grandes propriétés reliées entre elles par un sentier longeant l'escarpement. Pour promouvoir cette vision, et la refléter dans le plan de conservation, le Ministère aura à revoir son approche au cas par cas de toutes les demandes d'autorisation de projets. Nous désirons donc que soit inclut dans le plan de conservation une section consacrée à l'aménagement du territoire du parc projeté et y voir une volonté claire d'interdire les nouvelles constructions (qui ne sont pas des agrandissements) dans ce secteur.

Préoccupations du Conseil de quartier de Sillery

Afin d'assurer la continuité à travers les changements, le Conseil de quartier de Sillery déclare ici ses principales préoccupations regroupées selon trois niveaux d'interventions, A) le Ministère de la Culture et des Communications, B) le Conseil du patrimoine culturel du Québec et C) la Ville de Québec.

A) LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

- Rendre publiques les évaluations faites des plus importants projets soumis ayant un impact sur l'intégrité du site, afin de satisfaire aux exigences de la **démocratie participative** et permettre aux citoyens, citoyennes d'intervenir. Un critère d'acceptabilité sociale serait ainsi satisfait.

³ En fonction du Plan de conservation déposé le 8 février 2013.

- Prendre en considération la notion de **patrimoine immatériel**⁴ nouvellement mise de l'avant dans la récente loi et la définir en fonction du site patrimonial.
- Prendre en considération les orientations de la *Loi sur le développement durable*. Cette dernière stratégie gouvernementale fait partie du *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du MCC, selon lequel trois orientations s'appliquent directement au *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery* : - *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée* (Orientation 6), - *Sauvegarder et partager le patrimoine collectif* (Orientation 7) et - *Favoriser la participation à la vie collective* (Orientation 8). (Voir le site *Agenda 21 de la culture du Québec*.)

B) LE CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

- Après cinquante ans d'existence (1964-2014), revoir les limites actuelles du site patrimonial pour inclure la totalité de l'emprise du **chemin Saint-Louis** qui est aussi le parcours touristique du chemin du Roy, inclure des éléments patrimoniaux périphériques et instaurer des zones tampons végétales, pour mieux assurer l'intégrité du territoire protégé.
- Informer le Conseil de quartier des bilans, sans doute quinquennaux, de l'avancement des travaux, des projets et des demandes d'interventions à l'intérieur du périmètre protégé y compris les bâtiments protégés. Ces rencontres offriront l'occasion de dégager une variété de solutions à la densification et définiront des attentes qui assureront une évolution harmonieuse et continue du territoire.

C) LA VILLE DE QUÉBEC

- Appliquer minimalement le concept de **trame verte** en joignant les deux parcs patrimoniaux de l'escarpement de Québec (50 mètres d'emprise), soit le Parc des Champs-de-Bataille, à l'est, et le futur parc des Grands-Domains, à l'ouest. Selon le principe de complémentarité, ce lien devra à terme joindre aussi le Vieux-Québec et le Parc Cartier-Roberval dans le respect des propriétés privées.
- Le **cadre bâti** devra impérativement être préservé et la conversion des bâtiments devra commencer par l'existant et, seulement si nécessaire, de façon évolutive, des annexes, des ailes adjacentes, pourront être construites.
- En accord avec le futur plan particulier d'urbanisme (PPU) et possiblement le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) projeté, les **usages autorisés** devraient être en continuité et en complémentarité avec les vocations éducatives des communautés conventuelles, celles de la santé, et des organismes caritatifs déjà présents. Le PPU devrait prévoir la préservation du territoire nécessaire à la réalisation du parc des Grands-Domains même si l'acquisition du dit territoire n'est pas prévu dans un avenir rapproché.
- Ces **usages** devront avant tout avantager le développement des économies sociales et des fonctions collectives. Pourrait-on penser à de l'hébergement pour les jeunes familles, les malades, les étudiants ou les aînés, et ainsi favoriser des cohortes démographiques habituellement plus démunies financièrement.
- La valeur des écosystèmes du site patrimonial n'a jamais vraiment été évaluée. Ainsi, lors des travaux d'agrandissement (construction et infrastructure), le **couvert forestier** souvent plus que centenaire devrait être conservé dans son intégralité.

⁴ Définition du **patrimoine immatériel** :

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. (Glossaire de la *Loi sur le patrimoine culturel*, MCC, 2012.)

- Concevoir des types d'aménagements spécifiques aux **parcours viaires** identifiés dans le plan de conservation (parcours directeurs, d'implantation ou de raccordement) pour minimiser les impacts de la circulation automobile sur le réseau municipal adjacent.
- L'aménagement projeté de la **côte de Sillery** sera une première illustration de la mise en application de la grille d'analyse des 132 éléments du plan de conservation.
- Développer une politique de **promotion du site patrimonial** dans sa globalité pour consolider l'image d'ensemble des lieux patrimoniaux déjà visés par une publicité soutenue dans le cadre des activités culturelles de l'arrondissement. L'affichage et le marquage au sol devraient en témoigner.

Conclusion

Dans un souci de continuité depuis 2004, le CQS redit avec insistance l'attachement des citoyens, citoyennes au caractère patrimonial de son territoire grandement menacé, judicieusement qualifié par la Fondation Héritage Canada, d'ensemble unique au sein de l'espace urbain pancanadien.

En offrant aux citoyens, citoyennes, ce nouvel outil qu'est le plan de conservation, le Québec donne un **rôle d'exemplarité** à notre communauté. En effet, il s'agit d'un moment historique qui permet de rappeler les raisons pour lesquelles le Site patrimonial de Sillery a été déclaré, 50 ans plus tôt, arrondissement historique.

Le CQS entrevoit l'avenir du site patrimonial à travers une approche globale qui privilégie le long terme. Il souhaite la création d'un Parc des Grands domaines situé au cœur du site. Celui-ci assurera l'accessibilité au territoire pour les citoyens, citoyennes de Québec et du Québec et cela, pour les générations futures.

Documentation

- Ministère de la Culture et des Communications, *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery*, 103 pages, 2013.
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, 20 pages, 2010.
- Ministère de la Culture et des Communications, *Loi sur le patrimoine culturel*, Guide pratique destiné aux municipalités, 90 pages, 2012.
- Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications, *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Sillery*, 50 pages, 2007.
- Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, *Un programme particulier d'urbanisme pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, 17 pages, 2011.
- Conseil de quartier de Sillery, *Avis à la ville de Québec sur l'avenir des grands ensembles de Sillery*, 6 pages, 2006.
- Conseil de quartier de Sillery, *Lettre au maire de Québec*, 6 pages, 2 décembre 2010.
- Conseil de quartier de Sillery, *Rapport annuel 2011*, 29 pages, 2012.
- Renée Larochelle, *Sus au développement sauvage!*, Le Fil, Université Laval, p.5, 21 février, 2013.
[Convertir ces bâtiments (conventuels) en résidences pour personnes âgées s'inscrirait en ligne directe avec les préoccupations des communautés religieuses.]
- Université Laval, Chaire de recherche en patrimoine religieux bâti, <http://www.crcprb.chaire.ulaval.ca/>, consulté le 11 février 2013.
- Fondation Héritage Canada, <http://www.heritagecanada.org/fr>, consulté le 14 février 2013.
- La bataille de Sillery, Pascale Guéricolas, *l'Actualité*, 1^{er} avril, Patrimoine, p.59-60, 2013.
- *Inquiétudes quant à l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery*, Lettre du 2 décembre 2010 adressée au maire de Québec, Régis Labeaume, signée par Hugues Michaud, président de la Société d'histoire de Sillery, Christiane Trudel, présidente du Conseil de quartier de Sillery, Marcel Junius, président honoraire de la Coalition Héritage Québec, Pierre Vagneux, président de la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery et Johanne Elsener, présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy – Sillery.

Consultations et rencontres de travail

- Tania Martin, professeure à Université Laval et titulaire de la *Chaire de recherche en patrimoine religieux bâti*, 12 février 2013
- Jean-Pierre Chénard et Andrée Lapointe, président de la *Table Patrimoine-Histoire* et conseillère en développement au *Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches*, 22 et 26 février 2013.
- Margaret F. Delisle, présidente de la *Commission des champs de bataille nationaux*, entretien téléphonique, 5 mars 2013.
- *Conseil de quartier de Sillery*, Réunion au Centre communautaire Noël-Brulart, 7 et 12 mars 2013.
- *Conseil du patrimoine culturel du Québec*, Séance d'information au Montmartre canadien, 20 février 2013.
- *Conseil du patrimoine culturel du Québec*, Ateliers thématiques, 1 *La protection du cadre bâti et du système parcellaire* et 2 *La protection du couvert végétal et des qualités visuelles*, au Montmartre canadien, 27 et 28 février 2013.
- *Comité de rédaction*, rencontres d'environ 2,5 heures/2,5 bénévoles, 17, 24 et 27 février, 3, 4, 11, 12 et 14 mars 2013.



RÉDACTION :

COMITÉ PATRIMOINE-HISTOIRE

Pierrette Vachon-L'Heureux

Gaston St-Laurent

Luc Trépanier

Signature

Christiane Trudel

PRÉSIDENTE

Document déposé le 15 mars 2013.



Annexes

1. Avis du Conseil de quartier de Sillery à la Ville de Québec sur l'avenir des Grands ensembles de Sillery, 9 mai 2006.

«Le présent avis s'inscrit dans le cadre d'une consultation publique de la Ville de Québec concernant l'avenir des grandes propriétés conventuelles de Sillery. Cet avis fait suite à la première étape de consultation, tenue le 26 avril 2006, intitulée « Diagnostic – État de situation », et dont une deuxième étape de consultation, portant sur l'élaboration d'une vision, aura lieu le 14 juin 2006, suivi d'une troisième étape de mise en œuvre, prévue le 27 septembre 2006. Le Conseil de quartier de Sillery (CQS), dont le mandat porte notamment sur la promotion et la défense des intérêts des citoyens et des citoyennes du district de Sillery, présente ci-dessous ces réflexions sur l'avenir de ces grandes propriétés.

Cet avis a été adopté à l'unanimité le **9 mai 2006** au cours d'une séance régulière du Conseil de quartier de Sillery.

CONTEXTE HISTORIQUE

- Adoption par Arrêté en conseil du gouvernement du Québec, le 5 février 1964, visant à déclarer « arrondissement historique » une partie de la municipalité de Sillery. Raisons invoquées : les grands domaines sont menacés par la densification du territoire et leur conversion en lots à bâtir.
- Cet arrêté précise qu'au « sud du chemin St-Louis, entre l'avenue de Laune, à l'est, et la côte à Gignac, à l'ouest, jusqu'au fleuve St-Laurent, forme un quadrilatère qui a tout un passé remarquable et où on y voit encore des lieux, des bâtisses, des vestiges et ruines de construction auxquelles sont attachées l'histoire de Québec et de Sillery " et cette" **Cité désire conserver le cachet historique et artistique de cette région dont les habitants de Sillery sont fiers**".
- L'intention du législateur à l'époque en ce qui a trait au cachet historique est de conserver non seulement la mémoire des lieux, mais aussi les traces d'occupation physique. Quant au volet artistique, il s'entend de tout élément modelé par l'homme et la nature.
- Le chemin St-Louis renferme à lui seul un cachet unique au plan de ce qu'appellent les experts « l'imagibilité », c'est-à-dire une représentation mentale remarquable d'origine sensible. Cette route ancienne, empruntée par les Amérindiens puis les colons français, présente encore aujourd'hui des caractéristiques morphologiques superbes entre la côte à Gignac et la côte de l'Église : sinuosité, pente douce, longeant au sud des surfaces boisées dans un décor pastoral.
- La ville de Québec compte 4 arrondissements historiques : 1) Vieux-Québec (patrimoine urbain essentiellement), 2) Charlesbourg et 3) Beauport (noyaux villageois) ainsi que 4) Sillery. **L'arrondissement historique de Sillery est unique, car son histoire s'inscrit dans le cadre d'un paysage bucolique et rural où les constructions anciennes s'intègrent harmonieusement.** Il appert que ce territoire serait le plus important réservoir d'espaces vert à l'intérieur du Québec métropolitain.
- De manière subsidiaire, la prise de possession des grands domaines à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle par les communautés religieuses a permis de sauvegarder leur caractère paysager.

PROBLÉMATIQUE

- Malgré les mesures adoptées pour protéger l'arrondissement historique, plusieurs projets de développement résidentiel se sont matérialisés de 1950 à nos jours et sont venus altérer le caractère paysager de l'arrondissement historique : Parc Lemoyne (1950), quartier d'habitation St-Denis (1950), Parc Beauvoir (1975 ?), Kilmarnock (1977) et le Boisé des Augustines. Des développements comme Le Châtelain, Les Jardins de Coulonge, le foyer St-Brigid, les Résidences Bergerville et de Puiseaux ont altéré le couloir visuel du chemin St-Louis. La maison Michel Sarrazin, par sa construction rapprochée près de la falaise, affecte aussi l'intégrité de celle-ci et de ses abords. Elle a un impact sur le projet de mise en valeur d'un sentier le long de la falaise vers le domaine Cataract.
- Il est intéressant de noter, pour mémoire, que le projet de développement résidentiel de 17 unités familiales du domaine Kilmarnock avait suscité un bon débat à la fin des années 1970. Malgré les oppositions manifestées, tout le terrain a finalement été loti, sans avoir à modifier le règlement de zonage de l'époque. D'autre part, les citoyens de Sillery ont accepté une plus forte densité du Boisé des Augustines, malgré un schéma d'urbanisme qui n'était pas aussi permissif. Ce projet, en plus d'altérer l'intégrité de la falaise et de ses abords, obstrue les perspectives visuelles vers et depuis le fleuve.
- Avec les fusions municipales, Sillery s'intègre dorénavant à une grande ville, possédant des ressources additionnelles, une assiette fiscale élargie et ayant les moyens d'une vision nuancée du développement urbain, permettant des pratiques d'aménagement asymétrique pour tenir compte des particularismes locaux. Auparavant,

Sillery était coincée dans un espace restreint, laissant peu de choix à ses édiles d'empiéter sur l'arrondissement historique pour financer son développement. Heureusement, aujourd'hui la situation est différente. **La nouvelle Ville de Québec a la chance de freiner cinquante ans de détérioration lente de l'arrondissement historique et d'appliquer une autre politique.**

AVIS DU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Dans son dépliant du mois d'avril, « Consultation publique sur l'avenir des grands ensembles de Sillery », la ville de Québec annonce ses couleurs : Assurer un équilibre entre le développement futur des grands ensembles, la mise en valeur et la conservation des milieux naturels et construits du quartier de Sillery. Elle cherche à concilier trois éléments : 1) le recyclage du patrimoine bâti, 2) la mise en valeur des boisés, tout en permettant 3) de nouvelles constructions. Le CQS souscrit pleinement aux deux premiers éléments de cette vision et rejette avec force le troisième.

LE CQS EST EN ACCORD AVEC LE RECYCLAGE DU PATRIMOINE BÂTI

- En ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux, le CQS est d'avis que la ville devrait mettre à jour un inventaire des bâtiments, dont une quarantaine se retrouvent à l'intérieur de l'arrondissement historique, **et de consacrer prioritairement ses ressources à mettre en valeur huit bâtiments d'intérêt exceptionnel** : 1) Villa Bagatelle, 2) Villa Spencer Grange, 3) Dépendance du cimetière St-Patrick, 4) pavillon d'entrée du cimetière Mount Hermon, 5) Maison Kilmarnock, 6) Maison Bignell, 7) Villa Clermont et 8) Villa Catarqui.

LE CQS EST EN ACCORD AVEC LA MISE EN VALEUR DES BOISÉS

- **Le CQS s'est doté d'un comité des arbres dont les membres seront ravis de travailler main dans la main avec les responsables de la Ville de Québec sur ces questions importantes.** Nous tenons à rappeler que le CQS a présenté le 20 avril 2006 à l'Arrondissement Ste-Foy/Sillery un rapport contenant des recommandations pour la protection arboricole du district. Nous attendons toujours les suites que l'arrondissement entend donner à nos recommandations.

LE CQS EST EN DÉSACCORD AVEC DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Le CQS ne peut souscrire à l'idée d'envisager de nouvelles constructions à l'intérieur de l'arrondissement historique, même avec des garanties spéciales d'insertion respectueuse. Il invite la population, non seulement du district, mais également celle du Québec métropolitain intéressée à l'histoire, à la mise en valeur du patrimoine et à la protection de l'environnement à rejeter catégoriquement cette avenue et à écrire* aux élus municipaux, aux députés provincial et fédéral de la région ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications pour dénoncer toute tentative d'altérer encore plus la morphologie des lieux. **Il est nécessaire de leur rappeler avec vigueur que l'arrondissement historique de Sillery a été créé par le législateur provincial pour conserver la nature pittoresque des grands domaines.**
- Le CQS ne veut pas empêcher le développement du territoire. Il adhère au plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville qui prévoit la densification et la mixité des usages le long des grandes artères. Mais appliquer sans discernement cette politique à l'égard du chemin St-Louis – chemin patrimonial par excellence dans l'arrondissement historique de Sillery - compromet la survie même de l'arrondissement historique, qui exige de lui préserver ses caractéristiques essentielles. La nouvelle ville de Québec dispose maintenant d'une variété de terrains pouvant accueillir tout projet de développement résidentiel, du plus modeste au plus luxueux. **Profitons des nouvelles conditions offertes par les fusions pour faire du développement asymétrique.**
- Le CQS est d'avis que, si les grandes propriétés conventuelles devaient subir une fois de plus d'autres morcellements pour de l'habitation de faible et de moyenne densité ou si on devait y construire des immeubles à haute densité, l'environnement paysager serait à toutes fins utiles compromis.
- Le CQS demande à la ville de Québec de ne pas suivre l'exemple du développement du domaine Kilmarnock, où malgré l'opposition des citoyens, et dans le cadre strict du règlement de zonage de l'époque, un lotissement a quand même été autorisé.

Le CQS invite donc la ville de Québec à appuyer son action future à l'égard de l'arrondissement historique de Sillery sur la préservation de son caractère historique et patrimonial.

- **Le CQS invite la ville de Québec à modifier son approche actuelle d'équilibre des fonctions urbaines dans l'arrondissement historique de Sillery, à adhérer pleinement au concept du développement asymétrique des quartiers de la nouvelle ville en fonction de leurs caractéristiques propres et à inscrire dorénavant sa volonté dans une perspective résolue de préservation du caractère paysager, unique à Québec et au Québec, des grandes propriétés du XIX^e siècle.**

- Le CQS invite la Ville de Québec à s'inspirer des pistes de suggestions formulées par la Commission des biens culturels du Québec à savoir **de produire un plan architectural d'ensemble, domaine par domaine**, qui devrait :
 - Conserver les traces des lotissements des grandes propriétés.
 - Respecter la relation entre paysage construit et paysage naturel.
 - Maintenir les liens avec la falaise et le fleuve.
 - Protéger les percées visuelles depuis et vers le fleuve et la falaise.
 - Empêcher le développement en bordure de la falaise.
 - Empêcher l'éparpillement et la densification des constructions sur chaque domaine.
- La Commission de la Capitale Nationale du Québec (CCNQ) réalise à la demande du gouvernement du Québec la promenade Samuel-De Champlain dans le cadre des fêtes du 400e anniversaire de la fondation de Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son rapport du mois de mars 2006 sur la Promenade SDC, encourage la CCNQ à mettre en valeur la falaise et ses atouts, en donnant suite au projet de sentier vers le domaine Cataract. Or le projet de sentier se situe à l'extérieur du cadre initial de la promenade SDC réalisée par la CCNQ et ne pourra être réalisé que s'il y a un surplus à la suite de l'octroi des contrats de construction et de leur réalisation. La réalisation de ce sentier est une condition essentielle de la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery pour permettre à la population de découvrir un écrin de beauté naturel et s'émerveiller devant un panorama remarquable. **En conséquence, le CQS demande à la ville de Québec de réaliser en priorité ce projet de sentier de concert avec la CCNQ.** Pour sa part, le CQS a adopté une résolution d'appui sans équivoque au projet de sentier et l'a présenté officiellement au comité des usagers de la promenade SDC, dont il est membre.
- L'arrondissement historique de Sillery est assez peu connu de la population de la grande région de Québec, en raison du caractère privé ou semi public des propriétés. Cet état de situation doit changer. **La CQS demande à la Ville d'adopter une autre vision sur les grandes propriétés conventuelles, tel que décrit plus haut dans ce mémoire, et de faire la promotion de l'arrondissement historique de Sillery.** Cette promotion serait d'autant plus facile à réaliser si elle pouvait s'appuyer sur un sentier piétonnier rustique aménagé dans les limites du 50 mètres non constructible en bordure de la falaise. Il va sans dire que l'aménagement de ce sentier champêtre ne saurait être concevable à l'ombre d'immeubles massifs qui bloqueraient les perspectives d'ensemble.

A L'EXEMPLE DES PLAINES D'ABRAHAM

- **Le CQS invite la ville à se porter acquéreur des terrains des communautés religieuses situés dans l'arrondissement historique de Sillery et à faire les représentations nécessaires auprès des autres paliers de gouvernement pour obtenir leur participation financière.** La ville de Québec doit faire des choix budgétaires notamment dans le cadre des fêtes du 400e anniversaire et de la mise en œuvre de son plan d'aménagement et de développement, et l'acquisition des terrains des communautés religieuses s'inscrit à point nommé dans ce cadre. La ville de Québec devrait s'inspirer généreusement de l'exemple du gouvernement fédéral qui, pour le 300e anniversaire de la ville de Québec, a fait l'acquisition de plusieurs terrains et bâtisses, dont un terrain de golf, pour aménager un parc magnifique, les Plaines d'Abraham, dont tous les citoyens et citoyennes de Québec sont fiers et en profitent généreusement. L'arrondissement historique serait ainsi accessible à l'ensemble de la population qui découvrirait un trésor caché dont les richesses seront partagées par tous, y compris pour les générations futures.

District de Sillery

Le 10 mai 2006»

2. Bilan des interventions du Conseil de quartier de Sillery, 2006-2011.

Date	Interventions
2005	1^{er} rapport annuel du CQS; - Début de formation des comités.
2006	Avis à la ville de Québec sur l'avenir des grands ensembles de Sillery; - Le CQS est en accord avec le recyclage du patrimoine bâti. - Le CQS est en accord avec la mise en valeur des boisés. - Le CQS demande une réflexion sur un aménagement des lieux peut-être à l'image du <i>Parc des Champs-de-Bataille</i> . 2^e Rapport annuel du CQS; - Des démarches concrètes ont porté sur l'avenir des propriétés conventuelles du district de Sillery et la protection de l'arrondissement historique de Sillery. - Le <i>comité des arbres de Sillery</i> (créé en 2005) transmet ses recommandations pour la protection de la forêt urbaine du district de Sillery.
2007	3^e Rapport annuel du CQS; - Protection des arbres - Protection de l'Arrondissement historique, exposition et conférence de Martin Dubois, architecte. - Formation du <i>comité histoire et patrimoine</i> .
2008	4^e Rapport annuel du CQS; - Présentation du <i>Projet citoyen</i> par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. - Inquiétude de l'achat par la SSQ de la propriété des Augustines. - Secteur historique à revoir sur le chemin du Foulon, entre les côtes à Gignac et du Verger.
2009	5^e Rapport annuel du CQS; - Le <i>comité histoire et patrimoine</i> travaille au classement du chemin Saint-Louis comme chemin patrimonial de même qu'à la protection et la conservation de l'arrondissement historique. - Demande de classement du chemin Saint-Louis
2010	6^e Rapport annuel du CQS; - Le <i>comité histoire et patrimoine</i> poursuit la demande de classement du chemin Saint-Louis comme chemin patrimonial. - Le <i>comité histoire et patrimoine</i> s'associe à des partenaires du milieu afin d'assurer la protection et la conservation de l'arrondissement historique; la Société d'histoire de Sillery, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, la Coalition Héritage Québec, le Comité des arbres Sainte-Foy – Sillery et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.
2011	7^e Rapport annuel du CQS; - Le <i>Comité des arbres</i> , renommé <i>Québec-arbres</i> , rayonne maintenant à travers tout l'arrondissement. - Le conseil de quartier appuie toujours les démarches de la Coalition qui défend l'arrondissement historique de Sillery. - Le CQS signe avec la Coalition Héritage Québec, la Société d'histoire de Sillery et Québec Arbres, une demande de consultation publique provinciale sur l'avenir de l'arrondissement historique. - Une mise en demeure à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dont l'autorisation demeure requise a été envoyée pour annuler la norme de densité du lot <i>Woodfield</i> . - Circuit récréotouristique du <i>Littoral Ouest</i> , projet de <i>Circuit de Sillery</i> composé du parc du Bois-de-Coulouge, villa Bagatelle, parc des Grands Domaines de Sillery, église Saint-Michel, promenade Samuel-De Champlain, parc aquarium du Québec, chemin Saint-Louis, villa Hamel-Bruneau et domaine Catarauqui.

Source : Les rapports annuels du CQS, 2005-2011.